

## SE PREPARER A LA NEGOCIATION DU CSE « Saison 2 »



### LES OBJECTIFS

- Décrypter et analyser le Comité Social Économique
- Identifier les impacts sur les pratiques existantes et réfléchir aux possibilités d'adaptation par la négociation
- Disposer de conseils pratiques



### LES MODALITES

- Prérequis : aucun
- Public : les représentants du personnel
- Durée : 1 jour (7h) ou 2 jours (14h)
- Intervenant : juriste en droit social
- Formation : intra ou inter
- Tarif : nous consulter
- Accès PMR



### UNE QUESTION ?

Contactez notre assistante administrative et commerciale

Magali Boullon

Au 07 62 69 34 17

m.boullon@actice.eu

Introduction – Inclusion : présentation du module et des participants, introduction thématique, recueil des attentes

*Méthodes/outils pédagogiques : évaluation en amont, jeux brise-glace*

#### Appréhender les nouvelles règles de la négociation collective

- L'architecture triptyque du code du travail
- Les nouvelles conditions de validité des accords collectifs
- S'y retrouver dans les différents accords portant sur le CSE

#### Comprendre le vaste espace de négociation pour la mise en place du CSE

- Seuil d'effectif et périmètre d'implantation du CSE
- L'instauration de la commission santé sécurité au travail
- La faculté de prévoir des représentants de proximité

#### Identifier les points clefs de négociation du Protocole d'Accord Préélectoral et de l'accord de mise en place et de fonctionnement du CSE

- Synthèse des différents accords et mesures négociés
- Retour d'expérience sur les 1<sup>er</sup> accords CSE conclus et le fonctionnement après un 1<sup>er</sup> mandat
- Le rôle du bureau et la place accordée aux suppléants
- L'annualisation et la mutualisation des heures de délégation à adapter
- La nécessité d'adapter les réunions : importance de la préparation des réunions
- Être vigilant sur le rôle économique du CSE : périodicité, BDESE, expertises
- Les moyens du CSE améliorés : formation, communication...

#### Se préparer à la négociation du Protocole d'Accord Préélectoral

- Les nouvelles clauses facultatives du PAP : nombre d'élus, volume d'heures de délégation, règle de la limitation des mandats successifs

Conclusion – Évaluation- Décluseion

*Méthodes/outils pédagogiques : évaluation à chaud*